RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2AP BORDELAISE

EURL au capital de 300 euros
Siège Social : 29 rue Roborel de Climens
33000 BORDEAUX

890532708 R.C.S BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE

L'ASSOCIEE UNIQUE DU 3 MARS 2025

Le 3 mars 2025 à 14 heures :

Madame Anne PARADIS propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société 2AP BORDELAISE.

Associée unique et gérante de ladite société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- À l'extension de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts.
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de procéder à l'extension de l'objet social de la société, à compter de ce jour, pour ajouter la disposition suivante :

Toutes activités de transaction immobilière, à savoir :
- *l'intermédiation en matière d'achat, de vente, de location de biens immobiliers pour le compte de tiers*
- *les services de conseil et d'évaluation en rapport avec l'achat, la vente et la location de biens immobiliers, pour le compte de tiers*
- *les activités des agents fiduciaires en immobilier*
- *l'activité d'expert immobilier*
- *la vente de listes ou de fichiers relatifs à l'achat, la vente, la location de biens immobiliers*

Et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente ;

Ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil, ainsi que toutes opérations de maitrise d'œuvre et de construction-vente.

Ainsi que toute gestion, location de tout bien immobilier

- Toutes activités de transaction immobilière, à savoir :

l'intermédiation en matière d'achat, de vente, de location de biens immobiliers pour le compte de tiers.

les services de conseil et d'évaluation en rapport avec l'achat, la vente et la location de biens immobiliers, pour le compte de tiers

les activités des agents fiduciaires en immobilier

l'activité d'expert immobilier
la vente de listes ou de fichiers relatifs à l'achat, la vente, la location de biens immobiliers.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

